

Article 29 du Règlement

gaspillée. Nous avons fermé les yeux chaque fois qu'on y a porté atteinte. Terre-Neuve a apporté cette ressource au Canada et à la Confédération et nous l'avons laissé échapper.

Une des remarques les plus étonnantes que j'ai entendues aujourd'hui a été celle du ministre des Pêches et des Océans qui a affirmé que la décision du Cabinet avait été unanime. Si tel est le cas, nous devons nous demander où étaient ceux qui devaient se faire les porte-parole de Terre-Neuve? Qui a plaidé en faveur des pêches de l'Atlantique? Le ministre des Transports (M. Crosbie) regrette peut-être un peu cette déclaration, mais elle a été faite à la Chambre et nous écouterons attentivement ce que le ministre des Transports aura à dire à ce sujet. Je présume qu'il a manqué le coche.

Nous voulons souligner l'importance du droit quand il s'agit de régler des problèmes. Nous voulons tous que cette affaire soit résolue devant un tribunal international. Toutefois, comment persuader la France de négocier? Le ministre croit que la meilleure façon de tuer un chat est de le gaver de crème. Il a tenté de soudoyer la France.

M. Siddon: Vous préféreriez leur parler avec vos canons.

M. Manly: Il n'est pas nécessaire de tirer sur les gens, mais nous pouvons certes exiger que les autres pays nous manifestent une certaine déférence. Nous n'avons absolument rien fait depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir pour gagner le respect d'autres pays, des États-Unis, de la France ou de tout autre pays.

En terminant, je voudrais citer simplement un passage de l'ouvrage de Douglas Johnston intitulé *Canada and the New International Law of the Sea*:

Le Canada est gouverné par un pouvoir central. L'océan demeure pour ainsi dire en marge des préoccupations du gouvernement. La plupart des Canadiens qui prennent les décisions, de fait la plupart des Canadiens, peuvent considérer l'océan comme une question d'intérêt régional parmi les affaires de l'État. Néanmoins, la politique touchant l'océan n'a pas moins de portée nationale que les politiques agricole et manufacturière.

Malheureusement, il n'y a aucune assurance que les Canadiens sont disposés à reconnaître aux ressources océaniques une grande priorité dans les affaires nationales. Notre intérêt est orienté surtout vers les besoins du centre du pays.

Il faudrait accorder à nos ressources océaniques une grande priorité et, à cette fin, il faut que le gouvernement en prenne l'initiative. Or ni le ministre, ni son gouvernement n'ont fait de geste en ce sens. Les habitants de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique en ont par-dessus la tête de ce gouvernement. Ils veulent des initiatives. Ils souhaitent que l'on protège leurs ressources et que leur avenir et celui de leur famille soit assuré.

● (2130)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce sujet est des plus importants. Au lieu de m'arrêter aux demi-vérités et aux commentaires spécieux entendus jusqu'ici, je vais tout d'abord replacer cette affaire dans son contexte historique. Nous sommes prisonniers de notre passé.

Ce passé qui régit les mesures que nous pouvons prendre ou ne pas prendre dans le cas de la France, des îles Saint-Pierre et Miquelon et de la zone économique de 200 milles qu'ils réclament autour des limites territoriales de Saint-Pierre et de Miquelon ainsi que du droit...

M. Riis: S'agit-il vraiment d'une résolution adoptée à l'unanimité par le Cabinet?

M. Crosbie: Je ne veux qu'on m'interrompe, monsieur le Président, si vous permettez. Je m'adresse par votre entremise, monsieur le Président, aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Le 1^{er} janvier 1987, le Canada a proclamé sa souveraineté sur une zone économique de 200 milles, et celle-ci a été reconnue par la plus grande partie de la communauté internationale.

Le 27 mars 1972, le Canada et la France avaient conclu un traité régissant les relations de pêche entre les deux pays dans les eaux canadiennes. La France a des droits historiques remontant à 1763, sauf erreur, et au Traité de Paris. C'étaient les libéraux qui étaient au pouvoir à l'époque. En fait, c'est l'honorable Mitchell Sharp qui était secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsque ce traité a été conclu. Croyez-moi, c'est ce traité qui est au coeur du problème que connaît aujourd'hui le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce n'est qu'à la fin de 1986 que la flotte française métropolitaine a cessé d'avoir le droit d'envoyer des chalutiers dans le golfe Saint-Laurent, dans nos propres eaux intérieures, pour capturer du poisson aux termes de ce traité. La France, aujourd'hui, ou Saint-Pierre et Miquelon, ont encore le droit d'envoyer 10 chalutiers pêcher dans le golfe Saint-Laurent.

Le fait de mettre un terme aux droits de la flotte métropolitaine de la France permettra au Canada de récupérer cette année quelque 17 000 tonnes de poisson, qui pourra être pris par nos pêcheurs. Ce traité ne dit rien des quotas. Il n'en établit aucun. Si le Canada et la France ne s'entendent pas sur les prises autorisées en vertu du traité, les Français ont alors le droit d'avoir recours au règlement obligatoire par tierce partie, s'ils ne sont pas d'accord avec les quotas alloués par le Canada. C'est là leur droit en vertu de ce traité.

En outre, aux termes du traité, la flotte métropolitaine de la France a, à perpétuité, des droits de pêche non déterminés dans la zone de 200 milles du Canada. Si le Canada n'accorde pas à la France un quota, elle peut avoir recours au règlement obligatoire par tierce partie en vertu des termes du traité de 1972, afin d'en obtenir un. Ce traité n'a pas de date d'expiration. Il a été conclu par le gouvernement libéral de l'époque, et il nous liera à jamais, à moins que les deux parties n'acceptent d'y mettre un terme. L'article 10 prévoit une procédure de règlement des différends.

En plus de l'accord de 1972 qui régit notre situation, il existe un accord à long terme qui a été conclu avec la Communauté économique européenne en 1982, à nouveau sous un gouvernement libéral, et qui est en vigueur jusqu'en 1987. En vertu des termes de ce dernier, le gouvernement libéral a accordé à la Communauté économique européenne un quota de 9 500 tonnes de morue dans les divisions 2J+3KL de l'OPAN, morue qui est aujourd'hui sacrée pour le député de Gander—Twillingate (M. Baker).